



« Bars, Leez, ha Librento. » Gwir lavaret gant Ar Tour d'Avouron

KAOZEADENNOU Var al labour-douar hag ar pezh a zell outan

Pe seurt avantach a zo em em assuri eneb marvedigez al loened ?

Na neuz netra avantajusoc'h d'al labourerien-douar, evid na 'z eo en em assuri a eneb ar c'hollouloened, hag an asuransou-ma eo a ra d'ezo ar gwella marc'had, rag aman na neuz den da bañsa na direktour nag ajanted, nag interest da roi d'an aksionerien, an holl labour a zo great gant tud kalonek, pere na glaskont ket kement o interest o-unan evel hini ar re-all. Ouspenez o deuz droet da gavet da neubeta c'houec'h kant lour digant ar gouarnamant evid komans, ha gant an dra-ze c'hoaz ar sositou-ma a ra kalz sikour d'an unvaniez vad ha d'ar garantez da ren etouez an dud a zo enno.

Absoue ar bloavez 1898 kont dispign al labour-douar a ro beb bloaz daou vilion hanter evid sikour euz ar c'hollou loened, hag ar gouarnamant a ziten rei sikour d'ar re ha ne maint ket assured, nemed prouvet a vefe a vefe imposibl d'ezo en em staga euz a eur sositete bennag. Rak-se eta, al labourerien-douar ha na antreont ket ebarz er sositou-ze mar zo moien d'ezo da ober, na gomprenont ket o interest, rag tout an dud o deuz avantach o vonet enno, rag e pelec'h ema al labourer-douar hag a c'hallfe lavaret na gollo morse loen ebet ? hag eul labourer-douar mar on deuz eul loen klan na garo ket kalz laza anezan pa vezo c'hoaz an amzer da brofitia deuz outan hag a raio d'e-zan louzeler, pere a abmo e gig, ha ma teufe e loen da vervel a gollo tout, e loen, e louzeler hag e amzer, ha na jomo ganto nemed ar medisin da bañsa.

Evid prout ez eo tout al labourerien-douar interest d'en em assuri, ni a blaso anezou mar kerit o teir loen.

Da genta, ar re o deuz riski da goll kalz ; d'an eil, ar re o deuz riski da goll neubet ; d'an trede, ar re o deuz chans da goll netra.

An hini a zo e riski da goll kalz a neuz eun interest, hag eun interest vraz euz en em assuri, rag an dizo-

JOURNAL REGIONALISTE HEBDOMADAIRE de la BRETAGNE et des Bretons Emigrés ABONNEMENTS : FRANCE... 1 an... 3 fr. 50 ETRANGER... 5 fr. 50

Ar Bobl

Directeur: F. JAFFRENOU "Taldir" Secrétaire de Rédaction: Léon LE BERRE "Abalar" Administrateur: Louis GOURLET. Correspondant Central: Jean SOLU.

Rédaction et Administration Rue des Carmes, CARHAIX CORNOUAILLES TARIF des INSERTIONS Ann. et Récl. 4e p. 0f. 20 10 lignes 3e 0f. 25 2e 0f. 30 1re 0f. 50 En Echos... 0f. 75

"Evid ar vro dre ar Bobl"

Donet a raio eta ar rummad tud-ma ebarz er sositete abalamour ma za mad, hag abalamour ma o devez interest o tonet mez n'o devez ket kement a verit-evel ma vizen bet deuet da gomans.

"Frankiz da beb Barn!"

machamant a vezo roet d'ezan a vez kalz brasoc'h evid ar prim a roio d'ar sositete, rag tout ar re a zo ebarz er sositete pere a gollo neubetoc'h evitan, hag ar re n'o devez koll ebet a zeulo d'e zikour heb na vezo humillet ebet evid an dra-ze.

An hini a neuz riski da goll neubet a neuz c'hoaz kalz interest d'en em assuri, rag an digoll a resevo a vezo c'hoaz brasoc'h evit ar pezh en devez da roi, rag an digoll na n'eo ket pañet hebken gant ar primou a ro ar sositouerien, mez kresket int c'hoaz gant an donezonou a resev ar sositete, pe deuz ar gouarnamant, an departamant, pe mameuz tud madeleuz pere a antre ebarz er sositete evel ar memprou enor.

Supozomp brema unan bennag ha na c'honefe netra en eur en em assuri rag ma n'en deuz ket bet kalz a gollou, ha ma en deuz roet epad eur serten amzer kement evel ma en deuz touchet, mad, an den-se en deuz c'hoaz interest euz en em assuri, rag pa zontfe an neubeta a c'hallfe donet varnean eur c'holl braz, hag en eur en em assuri, en devez espernet ar c'hant hag a vize bet marteze dispignet en eur fesonall bennag heb talvoudegez.

Gwelomp brema evid al loden div-veza, evid ar re n'o deuz riski ebet da goll, mar zo unan bennag hag a zo ebarz er hozision-ze, mad, er memez tra a vefe dleet d'ezan en em assuri, rag na n'eo ket ar re a ro eo ar re maletrusa, gwelloc'h eo rei evit reseo, rag-se eta eo dleet d'ezo c'hoaz antreal ebarz ar sositete, evid pañsa ar chans o deuz da veza prezervet deuz ar c'hollou ha pratika ar vertuz a garantez, pehini a ro an nerz dre an union, da behini eo oblijet pob den, ha sur-tout peb kristen e kenver ar re a vez deuz ar memez buez gantan koste ouz koste deuz outan.

Mez en despet da dout ar rezonou-ze, a vezo c'hoaz kavet tud hag a lavaro: « Me, n'eo ket red d'in antreal ebarz er seurt sositou-ze, me a neuz traon awalc'h ma unan ha na neuz ket euz deuz ar re all. » Ha setu aze pe c'hed kapital eur serten tud-ze hag a hanver egoistel, ha koulskoude ar re-ze o deuz euz deuz ar re-all evid o sikour da ober o labouriou, evid o sikour da ober an eost hag ive d'o sikour da ober kalz a draou-all, ha na n'eo ket memez ar re-ze eo a vezo ar re lenta o voned da glask sikour, mez ma vefe kestion da ober eur vad bennag memez evit ar re-ze devezou rentet servich d'ezo, neuzo avad, na vezo ket a voien d'ezo d'en em zirenka ! D'ar seurt tud-se na neuz netra da lavaret.

Beza ez euz eur rummad-all hag a lavaro: tout an dra-ze, omezo, a zo mad, ha ma na lavaran ket na 'z in ket ebarz er sositete, mez red eo d'in da genta gwelet a monet a raio mad an traou.

Ar seurt tud-se da vihana a zo tud hag o deuz c'hoaz da ober mad o aeriou, mez daoust a poneza a reont atao ken mad-se o holl oberiou ? Poan em beuz o kredi. An traou a lelo mad a dra zur, a ma

vezont sikouret da vonet gant tud gwiallet deuz a zalek ar gomansamant, ha gant tud a volentez vad, mez ma rafe an holl dud evel ar seurt-ma, neuze na c'hallfe na mad na fall, rag ne vefe komansamant ebet !

UN ABIME DE 130 MILLIONS

Qui paye l'impôt sur l'alcool, en France ? Le pauvre seul. - Par mesure électorale, le Bloc a accablé les consommateurs de 150 millions d'impôts pour en exonérer les propriétaires viticulteurs.

Nous avons fait paraître, dans ce journal, quelques semaines avant les élections législatives, plusieurs articles critiquant le vote de la Loi rétablissant le Privilège des Bouilleurs de Cru.

Notre but était d'appeler l'attention des électeurs sur le déficit formidable que cette Loi créerait afin qu'ils demandent aux Candidats leur opinion sur cette Loi et la promesse d'en obtenir la révision, dans le plus bref délai possible.

Nous craignons fort que d'autres discussions aient passionné nos lecteurs et qu'ils n'aient point approfondi cette question des « Bouilleurs ». D'ailleurs, parmi les citoyens français combien en trouverait-on de capables de définir cette expression « Bouilleurs de Cru ». Et combien de personnes peuvent admettre que le rétablissement de leur privilège, puisse creuser un trou de 120 à 150 millions dans le Budget de la République ?

Et le rapprochement du mot PRIVILEGE et celui de REPUBLIQUE, n'est-ce pas déjà comme le « heurt » de vieilles coutumes, impossibles à réhabiliter, semblait-il, avec le régime égalitaire de notre Société présente. Il est d'une coupable indifférence de mettre systématiquement de côté l'étude d'une semblable question, alors que l'on accorde bien du temps à la lecture des petits événements de la vie courante.

Dans cette région bretonne, où le peu de fruits, de pommes notamment, qui se récolte, est destiné à faire du cidre et à être consommé sous forme de cidre, on ne peut se rendre compte des conséquences du rétablissement du Privilège des Bouilleurs de Cru.

Pour la clarté de cet article, nous expliquerons ce qu'est le « Bouilleur de Cru ». « Tout propriétaire-récoltant ou toute personne faisant valoir des terres possédant des arbres fruitiers, peuvent distiller les produits de leurs récoltes, sans déclaration préalable ni ultérieure à la distillation des fruits récoltés. La consommation faite sur place par ce propriétaire-récoltant n'est assujettie à aucun droit de régie ».

Je suis convaincu que, parmi nos lecteurs cultivateurs ne possédant ni pommier, ni poirier, ni aucun arbre fruitier, cette liberté semblera une douce ironie. Eh quoi ! se diront-ils, mais puisque le Normand, le Bourguignon, le Charentais, etc., peuvent distiller les fruits de leurs récoltes, et que nous, nous n'avons pas de fruits... en l'air, si nous distillons nos betteraves ou nos pommes de terre !

Halte-là ! vous n'avez pas le droit ! Vous n'avez même pas le droit de distiller ni le cidre que vous avez obtenu de pommes que vous avez achetées et bien payées, ni des lies de ce cidre !

Donet a raio eta ar rummad tud-ma ebarz er sositete abalamour ma za mad, hag abalamour ma o devez interest o tonet mez n'o devez ket kement a verit-evel ma vizen bet deuet da gomans.

AR PAOTR SAOUT.

Cet état de choses n'est pas spécial à la Bretagne. Nous avons publié, ici, une lettre adressée aux Sénateurs de la Sarthe ; elle eût pu l'être aux Sénateurs de toute la France : (Voir notre n° du 17 mars dernier).

Cette constatation du manquement au principe d'égalité des citoyens devant l'impôt, est certes une chose déjà grave ! Car, les Gouvernements qui faillissent à leurs Principes, se déconsolident et courent au suicide !

Mais, d'autres conséquences plus graves ont découlé de la faute commise par les législateurs en mal de réélection : ils ont laissé derrière eux une fissure par laquelle coulent et couleront de 120 à 150 millions par exercice budgétaire !

Nous disions que ce « Cadeau » fait à une classe de citoyens privilégiés (les Bouilleurs de Cru), l'était au détriment de l'Employé, de l'Ouvrier, du Commerçant, de l'Industriel, de l'Habitant des Villes ou des Bourgs ; nous pouvions ajouter que ce « Cadeau » a causé de l'équilibre du « Budget » et le manque d'équilibre des ci-dessus, que les Citoyens énumérés ci-dessus, non-seulement ne profiteront pas du « Privilège » pour consommer l'Eau-de-Vie, sans payer de droits, mais encore payeront de nouveaux impôts pour rétablir l'équilibre du Budget compromis.

Dans le département de la Sarthe, on a voulu faire une campagne, apposer des affiches pour signaler aux Electeurs les conséquences de cette Loi néfaste ; les journaux de quelque opinion qu'ils fussent, même les personnes ayant des intérêts à voir cette loi révisée, n'ont pu s'empêcher de jeter le cri d'alarme, la « Politique » dominant toute question d'intérêt financier.

Depuis lu, M. Raymond Poincaré, Ministre des Finances, accuse un déficit de 200 millions pour le Budget de 1907 ! Pour y pourvoir croyez-vous que loyalement il exprimera à la nouvelle Chambre ses regrets, pour la perte que le Rétablissement du Privilège des Bouilleurs cause aux Finances de notre pays, et demandera aux nouveaux Euz de réparer la lourde faute commise par leurs prédécesseurs ?

Continuant cette politique fort blâmable qui ne lui a fait avouer ce déficit qu'après les Elections, - il préfère créer de nouveaux impôts. Je vous en prie, cher lecteur, pour-suivez cette étude ; c'est moins intéressant qu'un beau crime ; mais, la politique du « porte-monnaie » doit intéresser tout le monde !

Tous les jours, on parle de Réformes ; nous voyons appliquer de véritables ordonnances pour le respect du repos hebdomadaire ! Loien de ce que critique mal placée sur le principe de ce repos ! Employé nous-même, nous n'avons jamais compris que le législateur, ne fasse plus respecter depuis

l'invasion de l'organisation industrielle le repos hebdomadaire, que nos aïeux appelaient le repos dominical !

Nous y reviendrons ; comme, d'ailleurs, nous sommes loin de critiquer de parti-pris certaines lois « sociales » ! Mais, nous avons le droit de nous « insurger » par la pensée, contre des lois qui se servent du vêtement de Pierre pour habiller Paul !

Et cette loi des Bouilleurs de cru, non seulement est basée sur ce principe, mais elle entraîne après elle l'aggravation dudit principe.

Procédons par ordre : Habitant un bourg, dans lequel il n'y aura pas d'octroi, je paierai pour un litre d'eau-de-vie, réduite au degré de consommation (l'alcool payant 220 de droits de Régie), je paierai de 1 fr. à 1 fr. 10.

Par contre, si je suis assez favorisé du sort, pour posséder des arbres fruitiers et que je distille cette même eau-de-vie, je ne paierai rien. Différence appréciable !

Mais, si vous habitez une agglomération, ville, bourg, qui possède un Octroi, ajoutez à ce droit de « Régie » le droit d'Octroi, et voyez cette inégalité choquante, entre les citoyens d'une même Patrie !

A Paris (à quelque chose près, car nous citons de mémoire) régie et Octroi, on paie 415 francs par hectolitre.

Au Mans, on payait 315 francs par hectolitre et depuis le rétablissement du privilège, pour combler ce que la fraude dissimule, les bons citoyens qui ne trahissent pas, payent une surtaxe de 20 ou 30 francs.

Mais à Brest, à Lorient, à Quimper, ne paie-t-on pas, au moins autant qu'au Mans ?

Or, pendant que ces contribuables paient intégralement les dits droits, les Consommateurs-Bouilleurs, des départements environnants, ceux du Centre, producteurs de fruits, ceux du Midi surtout où la vigne abonde, consomment leurs Eaux de Vie sans payer un sou de droits.

On doit se rendre compte que cette marchandise, l'Alcool, taxée de cette sorte, devrait produire à l'Etat de magnifiques revenus, si tout consommateur payait l'impôt.

Le « Bouilleur de Cru » ne le payant pas ; le « Bouilleur de Cru », poussant à la pénétration de son Eau-de-Vie dans la région où il opère, sans qu'on acquitte les droits, l'estimation du déficit pour toute la France à la somme de 120 à 150 millions est exacte.

Voilà donc un fait bien précisé et que je résumerai ainsi : La Chambre des Députés, à la veille de l'expiration de son mandat, afin de réunir les voix des propriétaires récoltants et des faisant-valoir, propriétaires d'arbres fruitiers, a rétabli le Privilège des Bouilleurs de Cru, sachant qu'elle leur offrait un « pot-de-vin » de 120 à 150 millions par exercice budgétaire ; et elle a comploté sur l'impéritie des autres Electeurs, pour ne pas faire échec à cette manœuvre électorale !

Comme ces 120 à 150 millions ont facilité le Déficit budgétaire, pour combler l'écart des 200 millions, avoués par M. Poincaré, d'autres impôts vont être créés !

Dans un prochain article, nous en donnerons la nomenclature.

JUSTUS.

Lu à la devanture d'une boutique, le premier jour de la chasse :

Fermé pour cause d'ouverture.

Echos et Nouvelles

Les hommes du service auxiliaire Les hommes du service auxiliaire, au nombre de 11.000 environ, incorporés pour la première fois cette année, seront appelés du 6 au 8 octobre prochain. Ils recevront une instruction rudimentaire, sans armes.

Les Assises Les Jurés ont été appelés à siéger pendant la 4e session des Assises des Côtes-du-Nord qui s'ouvrira le lundi 22 octobre à midi, à St-Brieux sous la présidence de M. Oudin, Conseiller à la Cour de Rennes, assisté de MM. Gouin, président du Tribunal civil de St-Brieux et Hervé, juge au même siège.

L'affaire Humbert La grande Thérèse Humbert vient d'être mise en liberté. Qui pensait encore à l'affaire Humbert ? Tout s'oublie vite, à notre époque, même la plus grande esroquerie du siècle. Le mot est de Waldek-Rousseau.

Guillaume II condamné Le tribunal cantonal d'Insterbourg (Prusse) vient de rendre un jugement contre le kaiser, dans un procès civil. Voici les faits :

Un cabaretier, nommé Kallweit, avait ouvert une auberge sur un terrain appartenant à l'empereur, avec l'autorisation de ce dernier ; mais Guillaume II lui notifia plus tard d'avoir à vider les lieux avant l'expiration du bail. Kallweit s'y refusa, alléguant que les termes de son bail ne prévoyaient pas une résiliation prématurée. D'où poursuite par l'empereur, qui vient de perdre son procès et d'être condamné aux dépens.

Le repos hebdomadaire Les Compagnies de chemins de fer français, sans attendre d'y être contraintes par une législation complémentaire, ont décidé de faire bénéficier leurs employés de la loi sur le repos hebdomadaire.

L'abbé Delarue Elle est impayable, cette histoire de l'abbé Delarue, curé de Châtenay, qu'on cherchait partout, à grand renfort de devins, alors qu'il se prélassait tranquillement à Bruxelles, en compagnie de Mademoiselle Frémont, institutrice à l'école libre de Châtenay, ancienne religieuse de St-Paul de Chartres, avec laquelle il entretenait des relations depuis longtemps et qu'il avait décidée enfin à le suivre.

Seul, le mage Ramanah affirme que la nouvelle qu'on a retrouvée l'abbé Delarue en Belgique est fautive, et qu'il est vraiment mort assassiné.

Lizer an Eskibien d'ar Gristenien a Franz

Pemp ha pevar-ugent kardinal, ar c'heskob, hag eskob, bodet en Pariz ar sizun dremenet evid en em glevet var aferou an iliz, lakeat e riski gant leuz an disparti, o deuz savet ken-trezo eul Lizer hag a zo bet kaset d'an holl veleien evid beza lennet er gadoriou-prezek, d'ar gristenien. Et lizer-ze, an eskibien a ziskuez e maint sentus da c'h'ar ar Pab « da behini hon Salver en deuz roet gvir da lakaa da beuri an denved hag an danvadezed. »

« En eur skriba e Lizer-gelc'h, eme

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 31

L'Hermine de Coëtmor Par L. DE KERLOIS

Puis, petit à petit, le calme s'était rétabli sur ses traits, et lorsque Catherine l'eut quitté, un méchant sourire éclaira son visage. — Pour que tu le sois dérangée pour moi, la vieille, faut qu'on l'ait rudement graissé la patte. C'est un tour de Mordant, il a peur, mais je ne suis pas encore mort, et, qu'il s'en souviene, je me vengerai.

XIII Une après-midi, en entrant dans la cabane de Job, Anne de Coëtmor s'aperçut que son pauvre malade était plus agité et paraissait plus bas que d'habitude, elle s'approcha du lit, et tout en soulevant délicate ment ses oreillers lui dit :

— J'ai tardé aujourd'hui à venir vous voir, mon ami, mais j'ai eu tant de malades à visiter, tant de malheureux à consoler que vous me pardonnerez, il n'y a pas de ma faute.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

— Ni de la mienne, dit le blessé d'une voix sourde, car si j'en avais la force vous ne passeriez pas deux fois le seuil de ma cabane. Vous ne voyez donc pas que je vous hais ?

— Je ne vois qu'une chose, Job, c'est que vous êtes mon frère, que vous souffrez, et, comme tel, je vous aime et cherche à vous soulager. — Vous bienfaits sont un supplice pour moi, et si je vous laisse me toucher, c'est que je veux guérir, car je dois me venger.

— Vous venger ! pauvre malheureux, alors qu'il est si doux de pardonner !... Job la fixa d'une façon si étrange qu'Anne détourna les yeux un instant, puis procéda au pansement ordinaire du blessé.

Un silence profond régnait dans la pièce. Job s'était renfermé dans le mutisme complet, mais ses yeux n'avaient plus ces éclairs de rage folle, en se reposant sur la jeune fille. Celle-ci, tout en préparant les bandages et les onguents, pria avec ferveur.

— Ne vous laissez-vous donc pas toucher par mes prières, Seigneur, ne lui accordez-vous pas le repentir ? Malgré elle, ses larmes, s'échappant de ses yeux, tombèrent brûlantes sur le front du misérable au moment où elle y posait une compresse.

Et ces pleurs bénis, d'une charité sublimite coulant sur la tête du criminel ainsi qu'un nouveau baptême, pénétrèrent jusqu'à son âme qui tressaillit. Pour la première fois, l'héroïsme de la jeune fille lui apparut dans toute sa grandeur.

— Pourquoi pleurez-vous ? demanda-t-il brusquement. — Je pleure sur vous ; vos douleurs me font tant de peine.

— Vous ne savez donc pas qui je suis ! — Qu'importe, j'aime tous ceux qui souffrent.

Il se tut un instant, et son regard plongea dans les yeux de Mlle de Coëtmor. Il y lut une compassion si grande, une si ardente charité, qu'à son tour une larme vint à ses paupières. Il echa son visage dans ses mains.

— Je suis un assassin, fit-il sourdement, je vous fais horreur, n'est-ce pas !... — Anne pâlit affreusement.

— Non s'écia-t-elle, et plus que jamais je veux votre salut éternel. — Quel intérêt y avez-vous donc ? je ne comprends pas.

Mlle de Coëtmor se recueillit un instant, et, de sa douce voix : — En retournant au ciel, après avoir racheté nos âmes au prix des humiliations et des souffrances de la passion. Notre-Seigneur a laissé comme devise aux chrétiens ces quelques paroles : « Aimez-vous les uns les autres ». Si donc je vous aime, puis-je voir votre âme qui a coté la vie d'un Dieu, de notre Père, plongée dans l'abîme du péché, puis-je entendre blasphémer ces lèvres qui vous ont été données pour louer le Seigneur, sans que mon être soit saisi de crainte et ne crie grâce au ciel, sans que mon cœur, rempli de compassion et d'amour, ne vienne vous dire : « Là-haut est une miséricorde in-

finie, repentez-vous, il est l'heure, et Jésus-Christ vous ouvrira les bras. » — Ah ! s'écia Job, il est trop tard, j'ai fait toute ma vie, je haïrai là-haut !

— Pourquoi serait-il trop tard ? au ciel règne un ami, le meilleur des Pères. Il ne demande qu'un mot, une larme pour tendre la main à celui qui se repent ; mais aussi, Job, souvenez-vous-en, pour l'âme reboltée, elle ne trouvera au tribunal suprême qu'un juge inexorable, et les hommes qui, ici-bas, nous croient innocent, viendront-ils vous défendre contre la justice divine !...

— Avouer mon crime ? murmura Job haletant, mais j'ai juré le silence... ils ne me laisseront pas mourir en paix, je serai traîné à l'échafaud.

— Pour remettre les crimes du pécheur, Jésus-Christ a établi ses ministres sur la terre : ce sont les prêtres. Eux seuls peuvent nous dire ces consolantes paroles : « Allez-en paix. » Ce sont nos amis les plus fidèles, les plus discrets. Plus une âme est coupable, plus elle éprouve de compassion dans leur cœur, et ce qui leur est confié est scellé comme la pierre d'un tombeau.

— Ah ! dit Job qui sanglotait, qui êtes-vous donc pour me parler ainsi ? — Mais je suis chrétienne, répondit la jeune fille.

— Si je pouvais croire, répétait le misérable, si je pouvais aimer, mais mon âme est fermée à l'amour, votre présence seule calme mes tortures et pour-tant je redoute votre arrivée, votre main me brûle, alors qu'elle touche mon front criminel. Ah ! pourquoi êtes-

vous venue me troubler ainsi ? — Job, dit la jeune fille, je sais le remède qui rendra la paix à votre conscience agitée. Voulez-vous me promettre de ne pas repousser la personne que je vais vous envoyer ?

— Oui, dit faiblement le blessé. — A ce moment, Catherine entra et le regard haineux de la mégère s'arrêta sur l'angélique visage de l'hermine de Coëtmor. Celle-ci frissonna, et se penchant sur le malade, lui dit tout bas :

— Souvenez-vous de votre promesse, Job.

Puis elle sortit. Lorsque Job se trouva seul avec l'aubergiste, il fit un effort surhumain et se dressa sur son séant. Son visage pâle et blême, ses yeux allumés par la fièvre le rendaient effrayant.

— Sors d'ici, hurla-t-il, n'as-tu pas compris que ta vue m'est odieuse. Tu es soudoyée par Mordant pour venir haïer ma mort par tes menaces, mais je ne le crains pas. Quant à toi, sors, car je pourrais encore t'assommer.

Et Job, soulevant ses bras meurtris, montrait à la vieille ses poings effrayants.

La mégère frémit devant la colère du blessé, elle connaissait de réputation la force herculéenne du géant, et quoique les jambes de Job fussent brisées, quoique la chair de ses bras fût déchirée, quoiqu'une souffrance affreuse paralysât presque ses mouvements, elle savait qu'il la tuerait comme un insecte. Sans mot dire, la vieille femme quitta la cabane.

— Adviennne que pourra, dit-elle,

je m'en lave les mains, la demoiselle de Coëtmor l'a ensorcelé, tant mieux, ils iront tous à l'échafaud et je serai vengé des mauvais traitements dont ils m'ont accablés.

Mlle de Coëtmor, craignant que les bonnes dispositions de Job ne changeraient subitement, avait couru au presbytère, son front rayonnant, son visage heureux, frappèrent le prêtre.

— Job vous attend, Monsieur le recteur, dit-elle avec un sourire de triomphe. — Soyez bénie, ma fille, la récompense de vos travaux ne doit pas être loin, répondit l'abbé de Kéraléc, en prenant son chapeau, il sortit en toute hâte.

Une demi-heure à peine s'était écoulée depuis le départ de la jeune fille, lorsque, d'une main émue, le prêtre ouvrit la porte de la cabane de Job.

L'hermine de Coëtmor aurait-elle donc fait encore un miracle, se disaient les paysannes demeurées debout et stupéfaites sur le seuil de leurs demeures.

Le blessé, en apercevant le recteur, avait caché son visage sous son drap. — Venez-vous donc m'accabler de votre mépris sur mon lit de mort ? — Je viens vous consoler et vous rendre digne de paraître devant Dieu.

— Allez à ceux qui vous appellent, moi, je vous exècre, ainsi que tous ceux qui portent votre habit. — C'est que vous ne nous connaissez pas.

(A Suivre)

En Eakibien pelloc'h, Pi Dek en deuz heuillet ar garg en deuz bet digant Doue, da viret divlam an donezon euz ar wrionez, hag ar renkaduz euz an iliz katolik. Ar renkaduz-ze he deuz evel diazev kenta galoudegez ar skeul-gour-henn, great gant Jezuz-Krist evel Doue. An iliz a zo eur vreurie gournant gant pastored o deuz ar Pab da veur, ha da behini hepken eo roet ar gwir da reol kement tra a zell euz ar relijion. Mez lezen an dispartit a fell d'ezhi teurel var an iliz en hor bro dre d'halloudegez ar renkaduz sivil hepken, eur renkaduz nevez. Ma weber ebarz unan euz artikou al lezen-ze evel un espas digermidigez euz ar skeul-gour-henn gantolik, ne n'eo ket diskeriet nemet en girou goullo ha tenval; elec'h m'eo ar skeul-ze dianzavet re skler en un artik all, pehini a ro, e ken kaz a d'ebur, ar varnidigez souveren d'ar c'honsail a stad, da lavaret eo, d'ar c'halloudegez sivil. An dra-ze a vije evel eur renkaduz laot roet d'an iliz. Pi Dek en deuz hi c'hondaonet ha dleet a oa d'ezan heb ober.

« Mar vefe esast sevel, var gontrol euz c'hoant mestr an iliz, breuriezou pere ne vefent katolik nemed dre o hano, n'kun ac'hanoec'h, var digarez a-bed, na die asanti mond enn. « Ho peleden o deuz lakeat en o fenn gouzaon al laeronlou hag ar bouren-tes kentoc'h eged treiza o dever: o'houl a gompreno penoz an holl grientien fidel eo un dlead a goustianz evel dond d'o skoazia, ha da zikour, pehini hervez e vefe, da bourvel da ezommou relijion Doue hag ar virelred. »

Divar henn ar Breuriezou Kulturel, al Lizer a lavar c'hoaz.

« Pi Dek a bed ac'hanoep, hon breudeur mulla karet, da gomer kement pleg a zo aotret gant al lezon da heb sioitan, evid aza ha renka an ekzeras euz ar relijion. Ni a gaso d'ezho, pa vo arzu ar mare, ar geleannaduz talvoudus evel se, deuz ma tel an traou. Ni a gar esperout o'hoaz e tec'h ho divar her bro ar walen euz ar brezel relijius. »

Carnet d'un Breton

En une brochure célèbre, l'abbé Sagès après avoir émis que le Tiers-Etat ne comptait pour rien dans l'ancien régime se demandait à lui-même ce qu'il définitivement voulait être la bourgeoisie. La réponse fut: « Tout ». A plus d'un siècle de distance, le Quart-Etat en aurait une semblable! Il le prouve surabondamment, depuis quelque temps. Après avoir eu élections dernières nommés des représentants en majorité socialistes et s'être ainsi assurés le pouvoir législatif, le Peuple se livre à ce qu'il est souverain exerce à cette heure les fonctions exécutives.

L'ouvrier n'est pas constitutionnel. Ayons en ce journal démocratique, la franchise d'avouer que ses préférences ont toujours été pour l'absolutisme quand il y trouve son intérêt immédiat. Telle fut la cause de la prospérité du second empire. Mais élevé sur les genoux d'une bourgeoisie qui mesurait la longueur de son règne à l'honneur de celui d'une noblesse séculaire, et croyait haroer de verbes légalis le nourrisson à l'étriot dans ses langes, le Peuple eût vite fait, ayant atteint l'âge d'homme, de revenir au mode de gouvernement qui lui plaît, mais dont le vocabulaire horrifique: « Le Césarisme. »

Voilà ce qu'au lendemain du Congrès, dont le journal de l'Union Régionaliste a publié les comptes rendus, on croit en effet que le Parti socialiste prendra leur petite tartine pour une avance ou une concession, ils s'abusent totalement. Ils ne feront pas prendre le change comme ils le voudraient. Si leur rêve se réalisait, ce serait un grand mal, puisqu'il y aurait tant de « socialistes » à côté du Parti. Et pour bien prouver à la Société bourgeoise et maçonne, que son attirail d'histoires verbalisées, de commissions de police et de gardes-champêtres, dépassait au Souverain, ledit Souverain, autrement vif que ces Mérovingiens vouturés dans Paris aux pas lents des boufs, s'est promené dans la même ville Dimanche dernier 23 Septembre. Il n'avait ni maîtres du Palais, ni arrières, ni piverts. Il était calme mais terrible, et son seul aspect effrayant était mort un malheureux bourgeois du nom de Léopold. Ce directeur de l'« Hall de Ménilmontant », n'eût jamais cru qu'un jour M. Peuple l'eût obligé à exécuter d'une Loi autre chose que ce qu'il en voulait bien prendre. Il en fut tellement ému, qu'il en rendit l'âme. Cet infortuné ne semble-t-il pas avoir été un symbole tangible de l'effroi mortel qui va saisir toute une classe de la nation, classe qui moins logique que le Peuple, n'a jamais pu envisager les conséquences des idées qu'elle a semées contre le principe d'autorité?

Le Bureau.

TRIBUNE LIBRE

LE CONGRÈS EDUEN DE BIRACTE

L'Union Régionaliste Eduenne tient en ce moment ses assises annuelles à Biracte. La Fédérale européenne y est représentée par son actif secrétaire général Marc Blanco, de Rome. M. Blanco s'impose le très rude devoir de suivre les travaux de toutes les associations décentralisatrices. C'est le pélerin du régionalisme. Il a le don d'ubiquité; il a aussi celui de la parole, ainsi que le prouvent les applaudissements qui couronnent ses discours, quelle que soit la composition de son auditoire. Cette année sa conversation, pleine de bonhomie, sur l'art éduen, a été particulièrement goûtée. Nul, mieux que M. Blanco, ne connaît les aspirations particulières des régions qu'il parcourt en tête. Aussi est-ce au pied levé qu'il trouve toujours une solution élégante aux différents problèmes qui se posent. Sa présence est précieuse aux régionalistes qui, livrés à eux-mêmes, ne sauraient sortir de l'ornière et gravir la rude côte au haut de laquelle ils trouveront enfin la récompense de leurs efforts. Ne nous a-t-on pas enseigné que c'est toujours du midi que nous vient la lumière et la liberté?

Une question qui intéresse vivement les congressistes, c'est celle du port du costume national éduen. Comme on le sait, les Celtes et les Gaulois portaient des braies (bracocs). Les Bretons bretonnants ont conservé chez eux et le nom et la chose. Leurs braies s'appellent encore des bragou. Il y a des bragou braz et des bragou berr. Le Congrès éduen se demande s'il faut adopter le bragou braz ou le bragou berr. Il décide finalement que l'un et l'autre sont également seyants. L'essentiel est de ne pas adopter le pantalon européen, ni d'ailleurs le veston, la jaquette ou l'habit à queue de morue, lesquels l'homme prend la tournure d'un méprisable colopâtre. Le couvre chef européen, qui soit à fond cylindrique, à fond cylindro-sphérique ou à fond plat, c'est-à-dire en tuyau de calorifère, en cloche à fromage, ou en poêle à frire, est désagréable et incommode, et nuisible à la santé. Un congressiste a fait judicieusement observer que le porteur d'un tel chapeau n'est pas plus protégé contre les ardeurs du soleil ou contre la pluie que ne l'est un coq par sa crête. Un autre membre confirme que le chapeau doit garantir, en effet, des rayons du soleil ou des flèches de l'averse et qu'en conséquence, il faut que les bords en soient larges. On ne conçoit pas que les nations modernes qui se disent des méningites en cherchant à résoudre le problème du bonheur universel, aient choisi précisément le costume le plus idoine à martyriser la créature humaine. Le costume comme la nourriture doit être approprié au climat. A ce point précis de la discussion, on apporte un pli au président du Congrès qui s'empresse d'en donner connaissance à l'assemblée. Il y a, dit-il, le régionaliste, autour de la missive, il y a des membres de l'U. R. B. qui préchent sans cesse le maintien du costume national éduen; mais malheureusement, ce n'est pas d'exemple qu'ils le font. D'autres ne revêtent notre beau costume que pour apparaître aux séances du Congrès. On les voit débarquer du train et y remonter, les fêtes finies, sanglés dans l'horrible complet européen. Ils ont les populations déconcertées-elles les conseils de ces prédicateurs, qui, je n'en doute point, sont cependant de bonne foi. L'exem-

ple doit venir d'en haut. C'est pourquoi je propose de mettre aux voix le vœu suivant: « Le Congrès de l'U. R. B. réuni à Biracte, invite les représentants du peuple et les colliers d'or à endosser le costume national en tous lieux et en toutes circonstances, non-seulement en pays éduen, mais encore à Cosmopolis. » Ce vœu est adopté à la presque unanimité. On aborde ensuite la question de la langue éduenne. Un membre se lève et s'exprime en pur éduen. « Nous sommes tous d'accord, dit-il en substance, pour reconnaître la nécessité du maintien de notre belle langue. Or n'est-il pas inconcevable que la langue officielle de nos Congrès soit le latin. Je sais bien que nous avons toujours parmi nous des membres correspondants à qui notre dialecte celtique n'est pas familier. Mais c'est une raison suffisante pour le proscrire? Nos compatriotes ne seraient-ils pas en droit de nous adresser un reproche analogue à celui que nous faisons tout à l'heure l'auteur de la lettre relative au costume? Vous prêchez constamment l'emploi de la langue éduenne et vous ne la parlez pas lorsqu'il faudrait précisément qu'elle soit à l'honneur. Je déclare formellement que je ne passerai plus à vos Congrès si l'on n'y donne pas une place prépondérante à notre langue, si l'on persiste dans des ornements si néfastes à la cause que nous défendons. » Ce discours fut couvert par les applaudissements des éduens celtisants. L'orateur ayant demandé au président de mettre aux voix une proposition tendant à n'admettre désormais que l'emploi de la langue éduenne, cette motion fut repoussée à une voix de majorité.

Le président donna ensuite la parole au rapporteur de la section économique pour la lecture d'un travail sur l'émigration des Eduens et les moyens de l'arrêter. Rapport fort remarquable, où l'auteur en terminant, félicite diverses sociétés éduennes qui se sont fondées à Cosmopolis dans le but de rapatrier les Eduens déracinés. Un membre du Congrès, dont je n'ai pu me procurer le nom, a fait remarquer que, bien involontairement sans doute, le rapporteur avait commis une grave erreur. Dans l'énumération des sociétés de rapatriement il a fait figurer la Cultielle Eduenne de Cosmopolis. Or le directeur de cette Société n'a d'autre but que de faire affaiblir nos patriotes à Cosmopolis par un collège du Directeur de la Cultielle Eduenne de Cosmopolis, trois malheureux étaient en moins de six mois devenus pensionnaires de maisons closes. Le président prenant alors la parole fait un nouvel appel à tous les membres de l'U. R. B. et à tous ceux qui ont charge d'âmes pour qu'ils éclaircissent les populations sur les dangers de l'émigration ainsi comprise. La séance est levée. Tel a été le bilan de cette première journée du Congrès Eduen de Biracte. L'heure du dîner étant venue pour le présent numéro, c'est à notre grand regret que nous ne pouvons donner, cette semaine, les compte-rendus des séances qui vont suivre.

Les Religieuses

Nous avons reçu la lettre suivante: Avesnac, le 20 septembre 1906 Mon cher Directeur et Ami, Dans le compte-rendu très intéressant mais forcément rédigé un peu à la hâte en raison des départs des couettes, qu'a publié votre ami Abalar dans le numéro du 15 septembre d'Ar Bobl à propos du Congrès de Carnac, il s'est glissé quelques erreurs pour lesquelles je réclame l'insertion de vos colonnes, ayant le devoir de les rectifier. Abalar me fait dire: « qu'en raison de l'attitude des Religieuses qui combattent sans cesse notre langue et nos costumes bretons, le devoir d'un catholique breton est de leur couper les vivres et il ajoute que M. de Laigue émet le vœu que cette question, traitée à fond dans Ar Bobl, soit expédiée sous forme de 50.000 traites dans toutes les directions opportunes. » Il y a là deux inexactitudes. Voici très exactement mes propres paroles et la physionomie de la discussion: « Je ne suis point pour ma part propriétaire d'écoles libres en Bretagne, mais si j'étais, l'exécrais absolument que ceux ou celles qui y enseignent, ne traquent pas notre langue nationale, y enseignent le Breton combattant avec le Français et au lieu de combattre nos traditions, s'appliquent à les faire aimer chez les enfants, aussi bien que les costumes bretons que portent leurs parents et dont ils n'ont pas à rougir. J'estime que cette attitude devrait être celle de tout ca-

llorique breton, propriétaire d'écoles libres en pays bretonnant et regardant cela comme un devoir pour eux, je considère qu'ils devraient, ne pas y prendre d'éducateurs ou d'éducatrices refusant de s'y conformer. » C'est cette appréciation qui suggéra aussitôt à mon ami M. de Laigue l'idée d'émeter le vœu « que cette idée formulée par moi, fut reproduite sous forme de traités et envoyée aux 400 membres de l'U. R. B. en les priant d'insister dans leur entourage et leurs relations pour que les intéressés fassent comprendre à cet égard leur devoir aux Directeurs et aux directrices d'Écoles. Une voix s'écria dans la salle: « Ce ne sera pas assez, l'on devrait tirer ces traités à 50.000 exemplaires. » Il ne fut plus répondu à cette interruption et le vœu de M. de Laigue fut voté. Voilà exactement ce qui a été dit et ce qui s'est passé. Pour ma part, je ne rétracte rien et ne retire pas un mot de mes paroles, les considérant toujours comme l'expression d'un rigoureux devoir. Personne plus que nous, n'avons défendu sans cesse par nos actes, par la parole et par la plume les religieuses et les frères persécutés, trahis, et indignement volés, mais nous avons bien le droit et le devoir de leur rappeler dans les réunions sociales et patriotiques vis-à-vis de la Bretagne, un peu trop oubliés par eux. Nous n'admettrons jamais qu'eu, moins que tous autres, deviennent les instruments de destruction de notre chère langue bretonne, de nos traditions et de nos costumes, ne comprenant pas qu'avec une rare inconscience ils portent ainsi dans notre Pays, un coup mortel à la fois comme aux Méurs de nos jeunes générations. Tel est notre sentiment et nous ne craignons pas de l'affirmer hautement, ne pouvant admettre que ceux qui se disent nos amis travaillent tous les jours à la destruction de la Patrie bretonne. Veuillez agréer mon cher Directeur et ami, l'expression de tous mes biens dévoués sentiments. Deo'ch à gretz kalon. DE L'ESTROUMILLON, député, Directeur de l'U. R. B.

Mise au point

Un récent congrès de l'Union Régionaliste Bretonne à Carnac, cinq personnes s'en furent trouver l'honorable et dévoué directeur de l'Union des Bleus de Bretagne, et mon absence de l'une des séances était la preuve que je menageais une transition. Je ne sais où ces cinq personnes si bien intentionnées pour les destinées de l'U. R. B. ont pu pêcher leurs informations. Sans doute ma participation aux fêtes de Luzel à Plouaret a dû choquer leur intrinsèque politico-religieuse. Mais que ces incertitudes brouillons ont été recrudescences quand même, lorsqu'il vient prétendre vouloir faire la Bretagne grande! Mesurée à leur aune qu'elle serait petite et inhabitable! Je n'aurais pas relevé l'insinuation, si elle s'était produite en d'autres lieux et en d'autres circonstances. Mais je dois, pour éclairer mes amis, affirmer que je n'ai jamais fait et ne fais pas partie des Bleus de Bretagne. Je ne suis pas un Blanc, un Bleu non plus: Breton seulement, chez les Bleus, chez les Blancs, et même chez les Rouges, ce que je pourrais pas dire les cinq conspirateurs dont il est question ici. C'est ainsi que nous entendons, en vrais Bretons, mettre qu'on ne concilie l'amour et le progrès de la langue et la patrie celtiques avec toutes les opinions épiphémères des hommes. Car, il faut bien le dire, le mouvement régionaliste breton n'est pas logé à telle ou telle enseigne. Je lisais ces jours derniers dans une revue qui s'occupe beaucoup de Bretagne, les surprenantes déclarations suivantes: « Nous, catholiques bretons, aurions beaucoup à redouter de voir nos ennemis favoriser le régionalisme breton. Avec tous les moyens qu'ils ont à leur disposition, en peu de temps ils obtiendraient des résultats surprenants. Le régionalisme est une force, et toute force est à conserver. » Four nous, et la grande majorité des bretons, qui ont crû ce mouvement régionaliste sera de notre avis, nous répudions absolument une telle conception du Régionalisme. La Bretagne sous clef! La Bretagne confisquée par tel ou tel parti, avec défense pour telles ou telles gens, de venir à nous! Ce n'est nullement là du Régionalisme, et les personnes qui professent de semblables théories risquent bien de nous faire engager par le public qui ne réfléchit pas, dans leur érotisme de vues, et causer au mouvement les plus grandes difficultés. Il suffira, ce me semble, d'avoir posé ce principe, une bonne fois, que nous voulons une Bretagne prospère, autonome et libre, tout en restant loyale à la France, possédant une langue nationale cultivée et encouragée, tout en sachant la ou les langues du ou des voisins, que la Bretagne et ses traditions seront respectées, même de ceux qui ne les partagent pas, pour avoir défini d'une façon large et ce que le véritable Régionalisme breton doit être. JAFFRENOU.

LES ENNEMIS Des Chemins de Fer et des Journaux

Il y a quelque cinquante ans, lorsque les chemins de fer pénétrèrent pour la première fois en Basse-Bretagne, il se trouva de sottes gens qui s'écrièrent que le diable allait emporter les hommes tout vivants, et que sous la fumée du charbon de terre, toute végétation allait disparaître. D'autres refusaient absolument de laisser passer la voie à travers leurs terres, et il fallait les exproprier de force. Certaines gens de Basse-Bretagne ont encore aujourd'hui, en l'an de grâce 1906, une semblable mentalité. Hâtonous de dire qu'ils se font de plus en plus rares, cependant. Ces gens ne s'élevèrent plus contre les chemins de fer qui défontent leurs montagnes solitaires et bouleversent leur placidité, mais ce sont les Journaux qui, aujourd'hui, détruisent la conception stagnante qu'ils s'étaient forgée de l'existence. Ils s'indignent contre les Journaux, et, histoire de se spécialiser sans doute, d'être plus forts en convergant leurs coups sur un même point, ils se précipitent contre Ar Bobl en bataillons serrés. Les Lefranc, les Lepors, les Lecoët et Compagnie nous ont livré, à différentes reprises des assauts qu'ils estimaient redoutables! Mais nos murailles n'ont point fait comme celles de Jéricho. Nous nous mettons, par la pensée, au niveau intellectuel de ces gens: il est certain que la fondation d'un grand journal dans un canton, bien plus, sa prospérité, doivent choquer beaucoup leurs cerveaux primitifs. Ces premiers s'étaient fort naïvement imaginé que les Journaux étaient des Monstres de papier noir qui s'envolaient des antres des grandes cités, mais où nul d'entre eux n'ambitionna jamais de s'aventurer. Mais lorsqu'ils virent l'un de ces vilains oiseaux noirs et blancs « remplis de mensonges » ainsi qu'ils disent, s'installer à côté d'eux, dans leur fief, se saisir de tous les faits-divers de leurs villages, les conter, les commenter, citer des noms, ils furent saisis d'une grande terreur, et d'une colère plus grande que celle de cette vierge arabe dont un aventurier souleva les voiles... Ils jurèrent male-mort à Ar Bobl, de même que leurs ancêtres, vers 1840, jurèrent d'empêcher les Chemins de fer de traverser le pays. Ils trouvaient même des juges assez anciens régime pour les encourager dans leur lutte contre le progrès et contre la lumière. Mais les Chemins de fer ont traversé quand même notre pays, pour le plus grand bien de tous; les Journaux aussi finiront par avoir raison de ces pauvres résidus d'humanité disparues, qui en veulent à la Presse parce qu'elle les soulage parfois de leurs puces. Lamartine a écrit une belle strophe sur ce sujet: Le Nil a vu sur ses rivages Les noirs habitants du désert Insulter de leurs cris sauvages L'astre éclatant de l'univers. Cris impuissants, fureurs bizarres Tandis que ces monstres barbares Poussaient d'insolentes clameurs Le dieu, poursuivant sa carrière, Versait des torrents de lumière Sur ses obscurs blasphémateurs. JAFFRENOU.

A 5 h. 1/2: Représentation bretonne par la Troupe de Pluvigner: 1° Er Hemener; 2° Troieun kam en Nozeganed. Pendant toute l'après-midi, vente de charité aux bazars, tir à la carabine, jeux de boules, théâtre guignol, jeux de massacres, de la roulette, bar et café-concert mont-marols. Altherge et cidrerie bretonne, épicerie de Quimperlé, faïencerie de Locmaria-Quimper, librairie bretonne, concerts par les barbes Herriou et Eflam Koel-Skaut au cabaret breton toute l'après-midi. 4° Première partie. — Le soir à 8 heures: Grande séance de Gala. Chansons bretonnes par Herriou, Chansons françaises par M. Lassus, de Rennes; Orchestre à cordes; Monologues; Solo par Mlle Hays. A 10 heures: Buffet et batailles de confettis dans le parc du Cercle. Deuxième partie. — A 11 heures: Brouillés depuis Wagram, vaudeville en 1 acte. Chansons et monologues par MM. Herriou, Lassus et Jacob. Solo par Mlle Eonner. Clôture finale.

Tro ar bed en eur sizun

En Indépendance Bretonne, an Tad Lennarescal a skriv'na en gaver kusul mad e bed en lizer an Eskibien. « Na lavaront ket, emezan, penoz ober erid en em zifenn nag en em unant. » Ar Franmannoned o deuz echu gant o c'hennad'heg: A-benn antreal, ar breudeur a veine lavaret eur gir sekret. Ar Breudeur o deuz votet na vije ket digemeret merc'hed er franmannoned: Gouelit, va c'hoarvezet kez! Er Suiss a zo bet great eur voladek dicar benn an abnith. Tr'i ml, mouez carnugel, eneb da bemsek ml, o deuz votet eur ml vije difennet gwer-a gwel glazard. Ar gaoz a red penoz bek Armoir-Baden, en d'ar Morbihan, a la da veza great eur porz-mor braz ganlan, evid reseo listri konverz treuztor.

AN DEMEZIOU

Al lun 8 a viz Here, e vo eureau en iliz Keraez, Francis Sollicet gant an Dimezel Reine Boulinec. Al lun 8 a viz Here e vo eureau en iliz Trabrian, Job-Mari Alfredou, doue Kallak, gant an dimezel Plunenn Ar Guern. Al lein eured a vo en Kerleo, Kallak.

KELEIER

Kerne-Uhel

Tragique accident de chasse. — Dimanche, M. Armand Le Hénaff, négociant à Carhaix, était parti à la chasse en compagnie de M. Saussay. Vers 2 heures de l'après-midi, plusieurs jeunes gens de Carhaix, dont M. Théodore Penn, âgé de 19 ans, se joignirent aux deux chasseurs. Arrivés près de la ferme de Kerrioval, en Plounevezel, M. Saussay s'était détaché de son camarade de chasse, qui resta seul avec les jeunes gens. A ce moment, M. Le Hénaff fit feu sur une compagnie de perdrix, et l'une d'elles, atteinte, tomba dans le champ voisin. Théodore Penn escalada le talus pour aller la prendre, suivi de M. Le Hénaff, porteur de son fusil chargé d'un second coup. En montant le talus à son tour, M. Le Hénaff glissa, et la gâchette du fusil qu'il portait à la main, rencontrant un obstacle, le coup partit, et vint atteindre Penn à la cuisse droite, presqu'à bout portant. Penn tomba en poussant un cri de douleur. Ses camarades s'empresèrent autour de lui, et le pansèrent avec dévouement. Cependant l'infortuné perdait son sang en abondance. La charge entière s'était logée dans la cuisse et l'aîne, faisant une blessure horrible. On chercha une voiture, et le jeune Penn fut conduit à Carhaix. M. le Dr Lancelin, appelé, donna au blessé les premiers soins. Celui-ci passa la nuit assez tranquillement, supportant ses souffrances avec un grand courage. Son état ne paraissait pas désespéré. Mais le lendemain lundi, vers 8 heures, Théodore Penn faiblit sensiblement, les soins les plus dévoués furent inutiles et le malheureux jeune homme expira à 8 h. 30. Il a été inhumé mardi matin à 10 heures. Une affluence considérable suivit le convoi funèbre, participant ainsi à la profonde douleur de ses malheureux parents, auxquels nous offrons aussi nos bien sincères condoléances pour le grand malheur qui les frappe. L'auteur involontaire de l'accident est

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 18

Ar Re-Wenn

hag ar Re-C'hilaz

Troet e Brezonek gant KLAODA (Barz Plougastell)

AR MEDISIN BOUSSEAU

(KENDALC'H)

Ma tistagaz e gwirionez tud brudet an amzer koz ar prezegennou a zo bet lakeat gant largentez war o c'hont, eo red kredi o doa an delizioù c'houec'h eur heur ha tregont neuz pe na bade ket ar brezelioù oussenn dek munut. Ar pez a lavaraz Cathelineau, den n'ou deuz hen diskeriet d'omp. An Aotrou Saunier a vennigaz eur groaz hag a oa o banniel. En eur rei an ur da vont en hent, Cathelineau a daolaz e chapelet en dro d'e c'houzouk; kement-se a zalc'haz leac'h da galon al letanan-jeneral, da vihana d'e c'hedial. War dro dek eur a oa pa loo'haz ar vanden. An dud he heuillet betek penn kear. Eno, Cathelineau, o rei ar skouer a stardez a vreg hag e vugale war bou e galon, hag a lavaraz kenavo. Pell goude ma oa eat an hini diviza diwar wel e distro an hent, ar moro'hed a jommaz da zelaou trouz ar bale, o sel-

let: oc'h ar boutren dizavet an hent-chou. — Bolontez Doue ra vezo great a lavaraz neuz Renee, he doa kavet nerz er beden da blega dindan dorn Doue. Hag e kemerjont holl hent o ziez didrouz. Cathelineau ez eaz warzu kearik Poitevinerie. Dre holl ma tremene e roe urz da zon klooc'h an tan; ar parrezioù a gase niveruz o gwazed da greski ar arme Wenn; abarz kreiz-de a oa oussenn c'houec'h kant anezo. E neb leac'h betek neuz n'he doa an arme vitan kavet an disterra enebiez; pemp eur oa deuz ar pardaz; ar heol en dremwel a guze an hanter anezan; e gorre eur grec'hien diez mont warnhi e welchont kastell ar Jallais. Banniel an tri llo, fouetet gant an avel, war ar mogerlou, a lavar avallac'h edo an enebourien mistri eno. — E ma erru an noz, eme Cathelineau, setu ama eul lojez, war arko! Kalz a zoudarded a oa er c'hastell, oussenn-ze, armet mad a oant. Gwelet a rejont ar Re-Wenn o tigezouet, o pignat ar grec'hien d'an daouilamp gant eul levenez faetis. — Na ielo ket an traou ama evel en Sant-Florant, a lavaraz ar major Baulon, anavezet ganeomp a-benn brema; gouzout a reomp brema doareou an dud iskiz-ze. Eümit mad ha tennit evel m'eo dleet... Tan! Edo ar Vendeaned o tigezouet war lein ar grec'hien; an dennaded, reizet mad, a reaz reuz: an digouzerjien, spontet, a leaz war o hiz n'ezaz forz penoz, en dra ma c'hoarze ha ma louc'h'e

goap ar re gelec'h. Unan hepken euz ar Vendeaned a oa c'homet en e leac'h: Cathelineau oa. Oc'h e gvelvet, Jakez a zirozao da genta, hag ar re-all holl da c'houde. Ar spontaden-ma, prim paketed, a zouzaz frouez fall kouiskoude. Ama evel e meur a leac'h-all, ar Re-Wenn a gollaz kalz o rei amez d'ar Re-C'hilaz da alkarga o fuzuilloù. An eil diskar-gaden a vennaz laakaat adarre an dizurz e touez ar Vendeaned. Hogen, Cathelineau a zavaz ar groaz hag a hopaz louch'haden an emgleo, anavezet hirvizek gant an daou du: « Doue hag ar Roue! » Kerkerit ar Vendeaned a zaillaz gant an nor a daouilou bouc'hall. Kaset 'kuit euz a Zant-Florant, ar Re-C'hilaz o doa klasket eur gouder er Jallais. Setu eul m'edo ar major Baulon hag e vanden evel an delrivd gwech e krog gant ar Re-Wenn. Baulon en em zifennaz gant kalz a nerz-kalon, hogen Cathelineau a zablante beza c'houezet e vaillantiz e ene pep hini euz e zoudarded. Mont a rejont gant prez dre an toull great en nor bruzmet; kerkerit ha eul e-mad ebarz neta n'o harzaz, Jakez e-unan a blantaz ar groaz-banniel en uhella euz ar mogerlou, arako ma oa deuet tre an noz. N'oant mui ama bugale dispart, mez dievez. Gallout a reer lavaret e'd gwizdiez ar brezel e Cathelineau. P'oa eat an holl enebourien euz ar c'hastell, heb tra a oa reizet; hag o veza great an hanvou, ar "jeneral" a zastumaz e dud

dindan eur c'hardi goloet, evit trugarekaat Doue. — Va bugale, emezan, trugarekaomp an hini en deuz roet d'omp ar goni! — Va digarezit, sioitaned, a lavaraz eur vouez dinezet en eur c'honbenneg; n'ez ket da zale; daoust ha na ve ket eul louzaouer en ho touez? Hoil e listrojant da zellet, souezet meurbed, o klevet kement-all. En eur c'horn euz ar c'hardi ez oa eun tamm solier; an denvallien a vire na hallent ket gwelet da betra e talvez. Cathelineau a grogaz en eul letern, goulou war elum ennan, hag ez eaz warzu ar vouez. Hag e c'houlehnaz: — Piou a zo aze? — Me, sioitan, an doktor Bousseau euz Châlonne, a respontaz hema ken eaz ha tra. An dud d'adrez-ze n'o deuz ket gouezet zoken troc'ha va gouzouk en eun doare deraad. Sklerjien al letern o koueza war ar zolier a ziskouezaz en gwirionez eur gwillolin; ar gontell tric'horniek a jomme sanket e gouzouk an doktor reuzduel. Stag oc'h ar benvek gwadek, hema a jomme, diafag hag a rulle a gleiz hag a zeou e zoulagad lugeruz. Jakez a oa diredet o klevet hano Bousseau; edo o vont da glev e zora war an trigorn. — Mignon iaouank, ez it d'am laza, eme an doktor; hag en gwirionez n'em befe ket kalz a zrouk ouzoc'h abalamour da ze, rag va labour a zeu da veza evidon ken pouner ha ma c'hell bezaz... Red eo dizvelt an tamm dir-ma gant kalz a evez... Tud sod zo anezo, war va ger, n'o deuz ket gouezet zoken

kas ar gontell betek al lodennou diwar ar meaz. Gortozit! Eur jachaden-dreuz a c'helle peur-ober ho labour... La! Al labour-ze great, an doktor a zavaz; poulladou gwad a zeue deuz e goull. — Evel a welit, emezan da Jakez, na reont ket kaeroc'h gant ar gwillotin eget gant ar fuzuilloù... Arabad a ve kouiskoude fizout re enno! n'eo ket ioul vad a vanke d'ezo, ha gant ar voazant... — Il da glask sikour, a c'hourc'hennaz Cathelineau o trec'hil e gomz d'an doktor. — Kredl a ran beza gwelet ac'hanoec'h eme an doktor adarre. Ah! la, dont a ra da zon d'inn; en Beaupreau oa, war ar skaoñ e leac'h m'edomp tri... hag ive war zolier ar chezek koat, d'an abardaz, ha c'hoaz am zaolech d'an dour... Na fazien ket; lavaret em boa ennan va-unan e vijech eun deiz eun enebour toust d'ar Govansion... Ha war gement-ma ho pedin, arabad mui teuler diwar c'hourc'h eur zolier ar re a zo henvel ouzoc'h; kement-se a c'helle terri o izill out. Unan bennak euz ar Vendeaned distaget oc'h ar re-all, a zirozao gant eur c'h'hravaz; arako mont warnhi, an doktor a fellaz gwelet doare ar gwillotin ha gouzout perak n'oa ket bet distaget neat e benn. P'hen devoa kontantet e c'hoant, ec'h astemaz war ar c'h'hrav hag e aotrezaz beza lakeat en eur gwel. Hen eo a verkaz tamm ha tamm kement a dlier ober d'e c'houlloù, gant

kement a ezamant ha ma vije bet o rei urziou evid eun all. Kredl a reomp eo eun dever evidomp rei da anaout d'al lenner perak ha penoz eo oa great kement-ma d'ar sioitan doktor gant e vreuridur en hevelep feiz. O t'echet ar Sant-Florant, Bousseau ez eaz d'ar c'houlou, gant an na vije kounnar er Vendeaned o wet m'en don tec'h, ha na vijent et warlenne eur prizionez euz e briz. En Chalonne, an dud a oa kousket kallet pa zigouezaz. Pae ar gouerdiad, war e gomzou helavar, a oa gortek ennan betek ar beo hag hen entane brema en eun doare d'hoiz; teoler a reaz en e spered hanoñ al leac'hioù a dro-war-dro, soudarded ar republik enno. An hano kenta a zeuz er meaz en dennaded d'ar billed-ou, ha hint ar Jallais. An doktor, hep diskuza, a reaz an hent-ze ken duan hag an avel. Digouezet eno, e lavaraz piou a oa, hag a oa digemeret. Sklar eo neuz an deiz. Bousseau marvad a oa nec'hed avallac'h gant an digemer great d'ezan gant e vreuridur. De salut a vreuridur gant ar major Baulon na roaz ken respont nemed eun hejaden skoaz hag a lavare: « Skuit on galez. » En obernien dindan a c'hromozel eun neubedien komziou tamm ebet meududis; ar re-all a anzavaz uhel ar pez a lavare ar serjantied, fourried, kaporalied: en eur ger, an hevelep komz a oa en ennou an holl, ha me lavar ez oa spontus ha pouner. Lavaret eo: Da zifout dioutan. (Da heuil.)

resté longtemps dans une prostration complète; son désespoir faisait peine à voir.

La ville veut un service d'eau. — C'était vers l'an 50 après Jésus-Christ. L'Armorie était conquise par les Romains, qui avaient installé leur quartier général à Vorigium (Keraez), sur le haut des collines.

La première chose qu'ils firent, fut d'organiser un service d'eau potable, qu'ils allèrent capter jusqu'en Paulo, à 7 ou 8 kil de Carhaix, et qu'ils amenèrent à l'aide d'un aqueduc cimenté.

L'eau arriva en ville, et, canalisée, elle se répandait en nappes bienfaisantes dans tous les quartiers, pauvres et riches. Sur les places, il y avait de grands abreuvoirs, et il y avait aussi à Carhaix de magnifiques bains publics, et nombre de villas particulières recevaient l'eau à domicile.

Il y a longtemps depuis ces époques reculées. L'aqueduc s'est effondré, les villas ont été ruinées, les bains et les abreuvoirs comblés, et les 4.000 habitants de Carhaix en 1906 n'en ont plus.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

Le projet de l'Etat est de faire à Carhaix un service d'eau potable, qui sera organisé par la commune, et qui sera financé par la commune et par l'Etat.

nez, hag a zigasaz anoi gantan d'ar gear.

Herve doara, P... n'eo ket an hini a neuz laëret ar veuc'h. Kred a rer a zo bet savet eur gompagnonez laëron savout ebarz ar c'hontrol, deuz pere a zo da zivall.

Evid ar mareou diveza, forz loinet a zo bet kollet, deuz o c'hontrol, ha deuz ar park.

Ar polis a rafe mad paka eun neubeud euz flouterien-ze ha chouka an eur eur bidout evid eur pennad mad amzer.

SANT-HERNIN

L'affaire de Rumol. — Le juge de paix de Carhaix, dont on connaît les sentiments à l'égard d'Ar Bobl, annonçait l'autre jour dans un café de la ville que, du moment que nous avions fait défaut vendredi sur avertissement, Le Coënt nous ferait citer pour le samedi 29 septembre devant son tribunal.

Mais nous n'avons pas reçu la citation. Sans doute, les moniteurs de Le Coënt auront-ils décidé d'attendre un peu. Ils veulent consolider leurs positions.

L'Homme au Manteau couleur de Muraille, en vrai personnage d'Alexandre Dumas, combine dans l'ombre un plan menaçant. Le célèbre avocat Antibrade, retiré dans ses quartiers d'été à M..., forgo une longue harangue qui comme de coutume, sera enrouillée, et où le pauvre Le Coënt n'entrera que pour mémoire, comme le prétexte qui aura servi à amorcer le 3^e acte de cette torquante comédie, dont le 1^{er} s'est joué au Tribunal de Quimper, le 6 février 1906 et le 2^e au prétoire de Carhaix, le 16 Juillet.

Mon intention est d'ailleurs d'en extraire une petite « Fable » bretonne pour le concours de Comédies de l'U. R. B. de 1907. Les personnages qui se croient visés seront autorisés à assister à la représentation sans payer de droits d'entrée.

F. J. KASTELLNEVEZ-AR-FAOU

Mariage. — Lundi dernier ont eu lieu sous les halles les repas de noces de Mathieu Pirou et de Marie-Anne Guinverch, tous deux de la ville de Châteauneuf, environ 500 personnes y assistèrent. Les danses au biniou se sont prolongées fort tard dans la soirée. Nos meilleurs vœux aux nouveaux mariés.

Laëronst. — Eul laëronst a zo bet great en neoz disadorn ti ar prijeou Cosquer, devezourien, o chom en kear. Eul laër, chomet disane, a neuz laëret traou an dud kez-ma, pere o doa touchet eun tam heritach, oa ket pell a oa. Elz kant hanter kant lur, o holl danve, a zo partiet euz ar pres.

SANT-GOAZEK

An tan. — An tan a neuz devez eur c'hraou hag eur bern plouz da Vothred, mengleuer er Plou-Min.

KOLLOROK

Election complémentaire. — Les électeurs de Kollorok sont convoqués pour le dimanche 30 septembre à l'effet d'élire 5 conseillers municipaux.

SKRIGNAK

Grande fête et comice. — Mardi prochain, 2 octobre, doit se tenir à Scrignac l'une des plus belles fêtes de l'année, dite Foar Here. Le lendemain mercredi 3 octobre a également lieu à Scrignac la réunion du comice agricole du canton d'Halgoat.

A l'occasion de ce concours un grand banquet par souscription sera servi chez Mme Le Roy, à midi précises.

Les biniou de l'après-midi viendront égayer la fête.

A deux heures du soir : courses de chevaux sur la route de Morlaix, pour chevaux du canton seulement.

1^{re} course, au galop : 1^{er} prix, 15 fr. ; 2^e prix, 10 fr.

2^e course, au trot monté : 1^{er}, 15 fr. ; 2^e, 10 fr.

A trois heures, distribution des prix aux lauréats du concours et aux gagnants des courses.

On dansera sur la place toute l'après-midi.

ROUDOUALLEK

Etat-civil. — Naisances. — Henri Le Bee; François Salaun; Yves Hénon; Rose Michélet; François Bénard; Marie Jeanne. Mariages. — Nicolas Daoual et Françoise Lézec.

ROSTRENN

Concours agricole et concours de 1906. — Voici les primes à distribuer à Rostrenn, le samedi 6 octobre 1906.

Une subvention de 150 francs a été accordée par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République; une somme de 500 francs a été accordée par le Département; une somme de 200 fr. a été disséminée par le Département pour encourager l'emploi du caoutchouc; une somme de 100 francs a été mise à la disposition du Comité par M. le marquis de Kerouriz, ancien député de la 2^e circonscription de Guingamp, et une autre somme de 100 francs par M. Ollivier.

A dix heures du matin, concours d'animaux.

Primes à distribuer : Taureaux de 1 an. — Six prix : 35, 30, 25, 20, 15, 10 francs.

Taureaux de 2 ans. — Six prix : 35, 30, 25, 20, 15, 10 francs.

Genisses de 1 an. — Six prix : 35, 30, 25, 20, 15, 10 francs.

Genisses de 2 ans. — Six prix : 35, 30, 25, 20, 15, 10 francs.

A midi, banquet par souscription. Danses et jeux divers.

BODILIS

An tan. — Pev ar chant fagod, da Intanvez Roudol, deuz Kroaz ar Maloutier, a zo bet devez gant enn tan gwall a behini ar penn-kiriek n'eo ket anaezet. An tier a zo bet prezervet; ar c'holl a dap kant skeod.

AR FAOUËT

Fêtes Patronales. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu les dimanches 7, lundi 8, et mardi 9 octobre.

Dimanche 7 octobre. — A 11 heures du matin : Inauguration du chemin de fer (Voir notre horaire en 4^e).

Dans l'après-midi : Visite à St-Fiacre, Ste-Barbe.

A 4 heures : Banquet par souscription.

Le soir : Illuminations.

Lundi 8. — A 8 heures du matin : Salves d'artillerie.

A 10 heures : Grand tir à la cible.

A 2 heures du soir : Grandes luttes bretonnes.

A 4 heures : Courses de bicyclettes. Danses sur la place Bellanger.

Mardi 9. — Grand concours du Comice agricole.

A 9 heures du matin : Concours de charmes.

A 10 heures : Présentation et visite des animaux du concours et des produits agricoles. Les commissaires désignés pour la vérification des cultures sont : MM. Malé, Bompaul, Lavergne.

A 3 heures du soir : Grandes courses de chevaux au trot et au galop.

A 4 heures : Banquet du Comice.

A 5 heures : Concours de danses bretonnes.

Ha n'eo ket gwir, parrezioniz Cloch'hars hag an Ergue-Vihan, en devez-ze ar karjeh beza karek an holl barrez-zou hag an holl gristenien euz ar bed katolik.

Setu ar zantimanchou a lennan en ho kalonou; azalek ar mare-ma oac'h unanet evit bale warzu hore'h an Ergue-Vihan.

Hag ar pez a ziskuzeo gwelloc'h eo gwir ar pez a lavaran, eo ar joa, al laouenedigez a bare war ho tal, pa oac'h holl bodet en dro da aoter hor Zalver, en iliz an Ergue-Vihan.

Aotrou Person ar barrez-ma a ouie ne c'hell beza war an douar-ma brassoc'h eürus-eged an hini a gaver ebarz an aoter; abalamour da ze eo savet e human euz an aoter evit lavaret an oferenn. Mez kement-se n'oa ket awallac'h evit e galon a bastor hag a veleik. Ar galon-ze, leuniet a joa hag a laouenedigez, a ranke en em diskarga en kalonou an holl. Setu perak eo pignet er gador hag en devez lavaret d'oc'h : Pedit ha pedont holl, et leac'h ma 'z euz kalz o pedi, e vez selaouet muioch' ar pedonou. Deuet om ampa evit goulen amzer vad evit madou an douar, deuet om dreist-holl evit renta testeni euz hor feiz. Gliz ar glao a c'houlennomp evit hon douarou, gliz ar grasou a c'houlennomp muioch' c'hoaz evit hon eneoù.

An dañlou a ziruille devez daoulagad meur a hini o klevet ar seurt komzou, ha kalz a lavare : Nag ez eo brao beza en iliz-ma ! Nag e kartemp chom ampa pell asamblez, parrezioniz Kloc'hars hag an Ergue-Vihan !

Mez ar baradoz ne ma ket war an douar-ma; setu perak, goude an oferenn, pep hini a renkaz distrei d'egar evit laboura ha ponia, mez e galon frealzet, hag eun nerz nevez ennan evit serc'hia gwelloc'h hon Zalver J.-K.

Koulskoude, pa vezer hepken eüruz asamblez, ne garet ket en em zispartia ken buhan; abalamour da ze, parrezioniz an Ergue-Vihan a ia da gas re Cloch'hars eur pennadik war an hent, banniel ar barrez e kichen banniel ar barrez-all, kroaz eur barrez e kichen kroaz Iteben.

Deuet ar mare d'en em zispartia, an daou vanniell, an diou groaz en em bok evel testeni euz ar garantez he devez unanet hag a unano da virvien an diou barrez.

Ne devez lavaret, koulz laret, n'eo beteg-hen devez Aotrou Person Cloch'hars na deuz ar belek iaouank kalonek deut asamblez gantan en penn ar brosezion. Kanet, c'houezet o devez o daou epad ter leo. O c'halonou o devez teuzet en kalonou parrezioniz Cloch'hars, hag o klevet ar c'hanoouennou a zave ken brao ha ken skiltruz war mouezioù padred ha merc'hed Cloch'hars, e rankeomp lavaret : An Aotrou Person hag ar belek iaouank oa ar renerien devez eur ganaouen ken duduz.

Devez kaer eta evit an diou barrez, devez a zividigez evit ar gristenien anezou, abalamour m'eo bet eun devez a veuleudi evid Doue hag hon Zalver J.-K.

Ar group. — An de all, var dro 8 heur devez ar mintin, Job Kintin, deuz Kerauter, en eur vion d'e labour a wela a strilid deuz eur vion ber korf eun den, masoner douz e vicher, e hano Michel Jaffre, 50 bla, deuz Koray. Tri mab da hema, o labourer er Gerneve, a oa prevednet, hag e touchont d'anaout o zad. Ar paour lez a oa maro ien. Troet e oa gant ar boizon; demet e oa ha tad da 7 a vugale.

LANNEANOU

Vache écrasée. — Dimanche, le train qui part de Morlaix pour Carhaix à 4 h. 20 du soir, a tamponné une vache au kil. 15, non loin de la gare du Cloître-Lanneanou. L'animal a été écrasé. Le train a été obligé de stopper, mais n'a pas déraillé. La vache appartenait à un cultivateur de Kerbriand, en Lanneanou.

LANCOLLEN

Etat-civil du 13 au 27 septembre. — Naisances. — Emile Le Lourec. — Francis Jourhis. — Jeanne Riou. — Guillaume Le Duff. — Anne Godéau. — Marcel Perrin.

Mariages. — François Henry, tonnelier et Marie-Perrine Bourdoulou, cigarière.

Ar c'homis. — Ar c'homis labour douar a zo bet dalc'het en bourk Lokronan, disadorn diveza, dindan renadur an Ao. Buit, avoket. E touez a re brizet, hanvomp ar re gantan : Mevelien vad, Ar Gleau, deuz Plouarzel; Kezegenned, Gilet, Plougouvelin; Eubeulezed : Ar Gall, Konk-Leon; Richard, Plouarzel. Tirvi : Lareur, Plouzane; Hall, Plougouvelin. Biou leaz : P. Briand, Plougouguer; Ounered : Y. Cloast, Plougouguer. Moc'h : Soisson, Plouarzel. Trevaouj : Martin, Lokronan. Amann : Abgral, Plougouguer. Ier ha kouñfied : Ar C'hoat, Lokronan. Kreier dalc'het : F. Arzur, Plouarzel.

MONTRouLEZ

Etat-civil du 13 au 27 septembre. — Naisances. — Emile Le Lourec. — Francis Jourhis. — Jeanne Riou. — Guillaume Le Duff. — Anne Godéau. — Marcel Perrin.

Mariages. — François Henry, tonnelier et Marie-Perrine Bourdoulou, cigarière.

Ar c'homis. — Ar c'homis labour douar a zo bet dalc'het en bourk Lokronan, disadorn diveza, dindan renadur an Ao. Buit, avoket. E touez a re brizet, hanvomp ar re gantan : Mevelien vad, Ar Gleau, deuz Plouarzel; Kezegenned, Gilet, Plougouvelin; Eubeulezed : Ar Gall, Konk-Leon; Richard, Plouarzel. Tirvi : Lareur, Plouzane; Hall, Plougouvelin. Biou leaz : P. Briand, Plougouguer; Ounered : Y. Cloast, Plougouguer. Moc'h : Soisson, Plouarzel. Trevaouj : Martin, Lokronan. Amann : Abgral, Plougouguer. Ier ha kouñfied : Ar C'hoat, Lokronan. Kreier dalc'het : F. Arzur, Plouarzel.

LOKRONAN-LEON

Ar c'homis. — Ar c'homis labour douar a zo bet dalc'het en bourk Lokronan, disadorn diveza, dindan renadur an Ao. Buit, avoket. E touez a re brizet, hanvomp ar re gantan : Mevelien vad, Ar Gleau, deuz Plouarzel; Kezegenned, Gilet, Plougouvelin; Eubeulezed : Ar Gall, Konk-Leon; Richard, Plouarzel. Tirvi : Lareur, Plouzane; Hall, Plougouvelin. Biou leaz : P. Briand, Plougouguer; Ounered : Y. Cloast, Plougouguer. Moc'h : Soisson, Plouarzel. Trevaouj : Martin, Lokronan. Amann : Abgral, Plougouguer. Ier ha kouñfied : Ar C'hoat, Lokronan. Kreier dalc'het : F. Arzur, Plouarzel.

KASTELL-POL

Remonte. — La mission de remonte du dépôt de Guingamp procédera à des achats de chevaux, à Saint-Pol de Léon, placître Saint-Pierre, le vendredi 5 octobre, à 9 h. 30 du matin.

Ar c'homis. — Sethu amma hanoioù ar re genta priziet er c'homis diveza : Priz mekanikou : Baptiste Helou, Plouenan. Priz labour : Belbeoc'h, Landerne. Priz dorna : Yven, Kastell-Pol. Priz labour : Prigent, Plouenan.

Saout : Danielou, Sibiril. Ounered : Jean Caroff, Kastell-Pol. Tirvi : Louis Bihan, Plouenan. Moc'h : Job Ar Boul'h Mespol. Amann : Suzanna Saillou, Plouenan. Mevelien vad, (priz kinniget gant an Ao. Estourbeillon), da Franzez Moris, tregont vloa so e servich Killivere, deuz Ti-men-Kerinel, Kastell-Pol; eil priz, da Gab ar Pont, bet pevar bloa ha daou-ugent e ti Paol Guivarc'h, deuz ar Gernevez-Traon-Hir, Plouenan.

LANNEDERNE

L'École libre. — L'existence du Pensionnat St-Joseph est définitivement assurée, l'immeuble vendu aux enchères publiques au Tribunal de Ploërmel le 22 septembre courant, a été adjugé à M. l'abbé Lannuzel, vicaire à Landerneau, qui en est devenu le légitime propriétaire.

L'immeuble est soustrait à toute ingérence du liquidateur ou de l'administration.

Les enfants et les jeunes gens y trouveront les mêmes soins, le même dévouement, la même instruction sérieuse et la même éducation chrétienne que les années précédentes. Un atelier est toujours annexé à l'École pour les jeunes gens qui veulent apprendre le métier d'ajusteurs, ou s'engager dans la marine comme ouvriers mécaniciens.

Le Directeur, F. BRANTHÉVAS.

Comice agricole. — Voici les résultats, pour Plouédern, du concours qui s'est tenu, à Landerneau :

Poulinières demi-sang : 1^{er} prix, M. Herriot ; 2^e, M. Bidanel.

Poulinières trait : 2^e prix, M. Couloigner ; 3^e, M. Herriot.

Pouliches de deux ans : 1^{er} prix, M. G. Corne; 3^e, au même; 5^e, M. Herriot.

Pouliches d'un an : 1^{er} prix, M. Herriot ; 2^e, M. Couloigner ; 3^e, M. J. Yvinec.

Taureaux croisés au-dessus de deux ans : 1^{er} prix, M. G. Corne.

Taureaux croisés au-dessous de deux ans : 1^{er} prix, M. Couloigner ; 2^e, M. Herriot ; 3^e, M. J. Yvinec.

Genisses d'un an : 1^{er} prix, M. Y. Pouliquen ; 4^e, M. J. Yvinec.

Plusieurs de ces bêtes ont été primées aux derniers concours de Paris et de la région. Ces résultats prouvent combien l'élevage de la race chevaline et celui de la race bovine sont prospères et soignées dans ce pays.

PLEYBER-KRIST

Pardon. — Le pardon a été cette année très réussi. Voici les résultats des différentes courses qui ont eu lieu à cette occasion :

Course de chevaux au trot. — 1^{er} prix, MM. Heger, du bourg ; 2^e, Yves Sibiril, de Rest Glan ; 3^e, Le Ru, de Goas al Lan, en Saint-Thégonec.

Course de bicyclettes. — 1^{er} prix, MM. Louis Le Gac, du bourg ; 2^e, Guézennec, de Kerangoff ; 3^e, Person, de Saint-Thégonec.

LANNEANOU

Vache écrasée. — Dimanche, le train qui part de Morlaix pour Carhaix à 4 h. 20 du soir, a tamponné une vache au kil. 15, non loin de la gare du Cloître-Lanneanou. L'animal a été écrasé. Le train a été obligé de stopper, mais n'a pas déraillé. La vache appartenait à un cultivateur de Kerbriand, en Lanneanou.

GUIMAËK

Greg marvel e-kreiz an tan. — Eur gemenezez koz 7 vloa, o chom heunan ebarz eun ti bihan en Douar-Lann, Guimaëk, a lezaz, a greder, he goulaouen elum epad he c'houk.

He c'hort a zo bet kavet ludez div den revinou he zi behini zo bet devet gant an tan-gwall, e-kreiz an noz.

PLougouVER

Les fêtes. — Les fêtes de Plougouver sont fixées au 1^{er} et 2 octobre. En voici le programme :

Lundi 1^{er} octobre. — A 8 heures, jeu de boules. — A 4 heures, courses d'hommes et d'enfants; courses de chevaux, au galop : 1^{re} communale (8, 5 et 2 fr.); 2^e 10 et 5 fr. — Bal champêtre gratuit.

Mardi 2 octobre. — A 8 heures, jeu de boules. — A 10 h., luttes : 5 et 3 fr. — A 1 h. 1/2, luttes préparatoires, 5 fr. — A 2 h., grandes luttes, 40 fr. — A 3 h., course de bicyclettes, 10, 3 et 2 fr. — Bal champêtre, illuminations.

LANGREER

Ar Foar. — Foar 26 a viz Gwengolo, hanvet foar Vikel, a oa karget mad gant bep sort loened. Ar saout a dever hag ar re lard a vije paët deuz 190 da 275 fr. An androed bla hag ar c'haolec iaouank deuz a 95 da 150 fr. Ar domet deuz 38 da 80 fr. ar pez hag ar moët bian deuz 20 da 27 fr. ar c'houli. Ar c'hik sall deuz 1 da 1 fr. 40 al liur, hag ar blonek deuz 0.65 da 0.70.

MARCHÉ DE PARIS (la Villette) du 20 Sept.

Table with columns: QUANTITÉS, PRIX DU KILOGRAMME, Poids vif. Rows: Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

CÉRÉALES (Bourse de Commerce)

Table with columns: LES 100 KILOS, AVOINES, SEIGLES, FROMENTS, FARINES. Rows: Courant, Prochain, Octob.-Nov., Tendence.

BULLETIN FINANCIER

Fermes au début, les tendances du marché deviennent un peu plus faibles par la suite. Au demeurant, les affaires demeurent très restreintes et les cours ne présentent que des variations de peu d'étendue.

Notre 3/0/0 se traite à 96.00, l'Extérieure à 96.70, le Turc à 94.40. Fonds russes tou-

jours hésitants, plutôt en meilleure tenue d'après.

A signaler, au groupe des valeurs de crédit, l'avance prise par le Comptoir d'Escompte à 674, sur la nouvelle d'une augmentation de dividende.

Société Générale très ferme à 654. Cette Société met en paiement, à partir du 1^{er} octobre, un acompte de 6 fr. 25 par action, à valoir sur les bénéfices de l'exercice en cours.

De bonnes demandes de portefeuilles ont porté l'obligation nouvelle 5/0/0 du chemin de fer de Victoria à Minas à 445 francs. Une petite partie du coupon détaché le 15 courant se trouve aussi déjà gagnée, ainsi qu'on le prévoit.

Fermété du Rio à 1.852. Sosnowice 1.212. Des achats d'une certaine importance sont à signaler dans le groupe des mines d'or, dont les cours actuels ne sont pas dénués d'attrait pour les capitaux en quête de placement.

BIBLIOGRAPHIE

Revue économique bretonne. — Notre excellent confrère Alfred Lajat, annonce la parution prochaine d'une Revue économique bretonne, appelée La Bretagne Economique, qui est appelée à combler une lacune qui existe encore dans le mouvement breton. Cette revue paraîtra tous les mois, et traitera de questions économiques, industrielles, commerciales, agricoles et sociales qui intéressent les Bretons. Elle publiera aussi des études sur le cours des marchés.

L'abonnement à cette revue sera de 8 fr. par an, payable seulement après la parution du 1^{er} numéro.

Envoyer son adhésion à M. Lajat, vice-président de la Section Economique de l'U. R. B. à Morlaix.

Tribune du Travail gratuite

OFFRE

On demande de bons ouvriers et un apprenti, menuisiers-ébénistes, chez Monsieur Lambert-lescoat, à Saint-Hermin.

PREST BREMA:

Al leor great gant J. L. Henry

laboureur-douar en Lennon, dre Bleyben, Finister, var